PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU MARDI 11 JUIN 2024

Appel : Présents : 27 Excusés : 8 Non excusés : 0

Ouverture de la séance à 19h30 par le Président, qui souhaite la bienvenue aux membres du Conseil et de la Municipalité, ainsi qu' à M. Benjamin Bulliard de *La Broye Hebdo.*

1. Approbation de l'ordre du jour

Ordre du jour : Appel

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du PV et de l'extrait des délibérations de la séance du 19 mars 2024
3. Informations du Président
4. Rapport de la commission de gestion sur la gestion de l'exercice 2023
5. Préavis municipal n° 04 / 2024 : Comptes 2023
6. Préavis municipal n° 05 / 2024 : Soutien à la société CampCycle Sàrl
7. Informations, rapports d'activités de certaines commissions thématiques et délégations intercommunales
8. Informations municipales
9. Divers et propositions individuelles
10. Nominations du bureau et des commissions, distribution des jetons de présence

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du PV et de l'extrait des délibérations de la séance du 19 mars 2024

Le Président rappelle les points discutés lors de la précédente séance du Conseil communal.
Le PV et l'extrait des délibérations sont approuvés à l'unanimité.

3. Informations du Président

– *P. Thévoz* souhaite la bienvenue à notre nouveau Conseiller municipal, M. Adrian Kündig qui a été élu tacitement le 11 mars 2024 et assermenté le 25 mars 2024. – *P. Thévoz* procède ensuite à la lecture de la lettre de démission du Conseil communal de Mme Fanny Carrard, et lui adresse ses remerciements pour son implication dans diverses commissions ainsi qu'au conseil intercommunal de l'ARPEJE. Un nouveau conseiller sera convoqué et assermenté à la prochaine séance du Conseil.

4. Rapport de la commission de gestion sur la gestion de l'exercice 2023

Le Président souligne la bonne collaboration entre la Commission et la Municipalité. Le rapport leur a été soumis à l'avance et la Municipalité a pu faire part de ses remarques et des modifications à y apporter. Un rapport de gestion 2023 a également été établi par la Municipalité, conformément à l'article 96 de notre règlement du Conseil communal ; ce rapport n'est pas distribué, mais peut être consulté sur le site internet de la commune.

La Commission de gestion (CoGe), par sa présidente, S. Laverrière, relève les points suivants :

La plupart des points qu'on avait mentionnés l'année passée ont été traités par la Municipalité. L'ambiance de travail au sein de la Commission et avec la Municipalité a très bien fonctionné. Nous avons eu accès à tous les documents souhaités, les délais ont tous été respectés. Nous constatons que cela fonctionne de mieux en mieux d'année en année. La Commission de gestion reste à disposition pour répondre aux éventuelles questions.

P. Thévoz observe que, comme l'année dernière, le rapport est complet, les remarques sont constructives et restent bienveillantes. Ce document est à prendre comme un véritable outil de travail afin de s'en inspirer et d'en tirer les enseignements en vue de toujours s'améliorer. Dans les conclusions et observations générales mentionnées dans son rapport, la CoGe relève que les observations et recommandations ouvertes dans les rapports précédents ont pour la plupart été mises en œuvre, cela prouve la pertinence et l'utilité de cet excellent outil de travail. Un grand bravo à l'ensemble de la commission pour tout le travail effectué. *Le Président* s'associe à la Commission pour adresser ses remerciements au Syndic, à la Municipalité et à l'ensemble des employés communaux pour leur engagement, leur disponibilité et leur dévouement pour le plus grand bien de notre commune.

Le rapport de la Commission de gestion est approuvé à l'unanimité.

5. Préavis municipal n° 04 / 2024 : Comptes 2023

J. Theux : Le résultat positif de Fr. 22'280.90 après amortissements est plus qu'espéré car nous avions un budget déficitaire. Ce qui est important à retenir, c'est la marge d'autofinancement, c'est-à-dire la marge qu'il nous reste une fois qu'on a payé tous les frais de fonctionnement pour investir ; c'est là-dessus qu'on peut piloter les finances communales. Il est également important de souligner l'imprévisibilité des charges ainsi que des rentrées financières liées aux différents impôts et taxes.

La Commission de gestion, par sa présidente, S. Laverrière, relève les points suivants :

En conformité au mandat confié et conformément aux art. 96 à 103 du Règlement du Conseil Communal (version 2018), la CoGe a examiné les comptes 2023, en s'appuyant sur :
- *Le préavis municipal 04/2024 – Comptes 2023, avec ses annexes ;*
- *Le rapport fiduciaire pour l'exercice allant du 1er janvier au 31 décembre 2023 ;*
- *Les explications fournies par M. le Syndic.*

La CoGe relève que :
- *L'exercice 2023 se solde par un excédent de 22'280.90*
- *Le montant total des emprunts est maintenu à 1'500'000.-.*
- *Des amortissements extraordinaires pour un montant de 211'670.88 ont pu être effectués.*
- *Fidinter SA a effectué la vérification des comptes annuels arrêtés au 31.12.2023, sans formuler de remarques nécessitant un suivi particulier.*

La CoGe remercie Monsieur le Syndic pour les explications et réponses apportées lors du pointage des comptes. En conséquence et en conformité avec l'art. 16, pt. 2 du Règlement du Conseil Communal, la CoGe propose au Conseil Communal d'approuver les comptes 2023 tels que présentés et d'en donner décharge à la Municipalité ainsi qu'à la Boursière.

R. Tacheron : J'ai été agréablement surpris en consultant le poste 431.427 : les parkings ont rapporté avec les horodateurs pratiquement Fr. 20'000.00, c'est 2,5 x plus que l'année d'avant. Cependant, au point 431.427.1, il était planifié Fr. 7'000.00 pour la location des places, ce qui correspond à 30 macarons, mais il n'y a que Fr. 1'300.00, ce qui équivaut à cinq places seulement. Il y a 7 places pour les enseignants, c'était prévu qu'ils paient quelque chose.
J. Theux : C'est effectivement une bonne surprise car nous avons dépassé ce que nous avions estimé. L'année passée, nous avons amorti l'investissement fait pour les deux horodateurs supplémentaires. En effet, il y a moins d'entrées que prévu concernant les macarons, ce sujet va être traité pour la rentrée scolaire. Un nouveau règlement de parking sur le domaine public est prévu, c'est un des préavis qui va être présenté d'ici la fin de l'année, et qui va entrer en vigueur au plus tard au premier janvier 2025.
J. Laverrière : S'agissant de la baisse des rentrées financières, bien que ce cela soit assez imprévisible, avez-vous la possibilité d'analyser les chiffres pour essayer de comprendre d'où vient cette différence ? Est-ce que c'est un contribuable qui est parti, ou est-ce réparti sur plusieurs contribuables ? Avez-vous la possibilité de faire cette analyse ?
J. Theux : Pour avoir la possibilité de faire cette analyse, il faudrait gérer l'encaissement des impôts nous-mêmes, ce que nous ne faisons pas (le coût demandé par le Canton pour ce service est plutôt bas).
R. Hotz : Nous voyons une constante baisse avec la marge d'autofinancement. Est-ce qu'on pense que cela va continuer comme cela, est-ce qu'il a un risque ? Faut-il entreprendre des actions ?
J. *Theux* : La marge d'autofinancement dépend principalement du résultat brut entre le budget de fonctionnement et les entrées financières. Pour la garantir, nous devons maitriser nos dépenses, et être prudents avec les budgets et les respecter. Il faut utiliser les fonds qui restent (fonds pour travaux futurs), pour amortir directement les investissements qu'on ferait cette année ou l'année prochaine, et, dans la mesure du possible, diminuer ce fonds car cela ne grève pas les résultats de l'exercice. Si un exercice à une marge négative, ce n'est pas dramatique, nous pouvons trouver des sources de revenus pour la commune, ce qui va se faire avec le bâtiment RF45 par exemple.
R. Tacheron : Notre employé pour le contrôle des parkings est absent pour maladie depuis septembre, et non remplacé, avez-vous engagé quelqu'un ? Une collaboration a-t-elle était faite avec Avenches ? Cela occasionne un manque de rentrée d'argent.
J. Theux : Notre ancien employé pour le contrôle des parkings, T. Feneyrolles, a été engagé temporairement pour le mois de mai, ce qui a permis d'assurer une présence et de mettre des amendes. Nous avons étudié un partenariat avec Avenches, qui devrait entrer en fonction à partir de 2025. Entre-temps, nous avons un partenariat avec Vully-les-Lacs, avec une personne qui commence dès lundi prochain jusqu'à la fin de l'année.

Le Conseil Communal approuve les comptes 2023 tels que présentés et accepte d'en donner décharge à la Municipalité ainsi qu'à la Boursière, à l'unanimité.

6. Préavis municipal n° 05 / 2024 : Soutien à la société CampCycle Sàrl

J. Theux : présente la société sise à Faoug et son produit phare : le RyB (Ride your Bed). Ce produit a été testé dans différents salons et a reçu des échos positifs. La société a besoin de liquidités, environ Fr. 75'000, pour construire sa flotte destinée à la location et à la vente. Le projet promeut une manière éco-responsable de voyager. L'entreprise se fournit auprès de fournisseurs suisses et européens uniquement, afin de favoriser des circuits aussi courts que possibles ; elle est sise sur notre territoire communal et elle est éligible au fonds de développement régional de la COREB. Pour que la COREB entre en ligne de compte, la commune doit soutenir ce projet. La Municipalité propose d'allouer un prêt de Fr. 10'000 sans intérêts remboursable à 10 ans.

P. Thévoz lit le rapport de la Commission « Fonds de développement régional COREB » *(les membres de cette commission étant tous excusés)* :

La Commission, composée de Simon Thomet, Fanny Carrard et Pauline Lavanchy, ainsi que son Municipal en charge, s'est réunie les 18 janvier, 22 février et 14 mai 2024 dans le but de répondre aux deux objectifs principaux de la commission :

• Formuler une recommandation au conseil communal de poursuivre ou d'interrompre sa contribution au Fonds de développement régional.

• Recommander au conseil communal d'appuyer (par un prêt sans intérêt) ou de rejeter le projet de la société CampCycle Sàrl.

Tous les documents nécessaires à l'analyse des points susmentionnés lui ont été transmis au préalable par Monsieur le Syndic, J Theux par e-mail et la commission a pu lui poser ses questions lors des séances des 19 janvier et 22 février. Nous remercions Monsieur le Syndic, J. Theux pour les explications données.

Concernant la contribution au Fonds de développement régional, la commission propose de maintenir cette contribution, et souligne l'importance de soutenir l'innovation dans la région de la Broye en général, tout comme à Faoug en particulier. Cependant, elle déplore le manque de notoriété du fonds auprès de la population et recommande à la municipalité d'en accroître la visibilité.

En ce qui concerne le soutien au projet CampCycle Sàrl, la commission recommande son appui. Le projet a été présenté à la commission par Monsieur Pinsonnault le 22 février 2023. Le porteur de projet est très enthousiaste et a déjà investi beaucoup temps, d'énergie et de fonds dans le développement de sa caravane pliable pour vélo.

En substance le produit développé est un abri portatif sur roue (type mini-remorque) tracté par un vélo électrique, qui se monte simplement et rapidement et qui est destinés aux cyclotouristes qui aiment le confort ! Le produit est fabriqué en Suisse avec des matériaux durables.

Bien qu'étant un projet de niche, avec des retombées financières potentiellement limitées, il s'agit d'un nouvel outil de « voyage durable », qui nous parait être en accord avec la vision du village et les objectifs de ce dernier, notamment du PECC. Tout à la fois, le projet valorise les aspects humains, environnementaux et économiques du développement durable.

En ce sens, la commission propose d'accorder le prêt demandé par Monsieur Pinsonnault, et ce surtout afin d'envoyer un message fort : celui de l'engagement du village en faveur de l'innovation durable, des entrepreneurs et des PMEs.

Le soutien aux initiatives innovantes et plus largement aux petites entreprises permet d'améliorer l'attractivité du village et d'espérer augmenter l'offre d'emploi local. Dans cette perspective, la commission encourage également les entreprises locales déjà implantée à partager leurs idées novatrices et à solliciter un soutien financier du Fonds de développement régional.

Pour ces raisons, et parce que nous pensons que M. Pinsonnault sera en mesure de rembourser le prêt, la commission recommande d'accorder le prêt de 10'000 CHF à CampCycle.

Enfin, pour garantir la pérennité et la pertinence du Fonds de développement régional, la commission recommande le maintien d'une commission chargée d'évaluer les futures propositions.

Afin de mieux évaluer les projets, leur viabilité financière, leur impact environnemental, les plus-values de ces derniers et ainsi les risques pour la commune, nous proposons à la municipalité d'établir une liste de critères alignée sur sa vision pour le village. Cette liste servira de guide à l'évaluation des projets futurs et nous permettra de garder une trace objective du processus d'attribution des prêts.

La Commission des finances, par son rapporteur, *R. Tacheron*, relève les points suivants :

La Commission des finances représentée par Roland Tacheron, Pascal Heim, Yves Mischler et Markus Kohler s'est réunie le 31 mai 2024 pour examiner le préavis Municipal n° 05/2024 concernant le soutien sous forme de prêt sans intérêt remboursable à 10 ans pour la société CampCycle Sàrl.

A cette occasion, Monsieur le syndic Johann Theux nous a présenté le préavis et nous a apporté toutes les réponses à nos questions. La Commission s'est interrogée sur la pertinence du soutien à ce type de projets par la commune. Il convient de relever que :

- *La commune de Faoug contribue au fonds de développement de la Communauté régionale de la Broye (COREB) à hauteur de Fr. 3.– par habitant et par année depuis longue date.*
- *La COREB octroie des prêts remboursables pour le soutien de projets économiques dans la Broye vaudoise et fribourgeoise.*
- *La COREB participe financièrement uniquement si la commune s'engage en premier lieu dans le soutien du projet.*
- *A ce jour, la commune de Faoug n'a pas encore soutenu de projets de développement économique.*

D'une manière générale, la Commission des finances est favorable au principe de soutien de projets économiques qui apporteraient une plus-value économique et sociale à la commune de Faoug.
S'agissant du cas concret, la Commission des finances n'a pas reçu le dossier d'évaluation de la Commission ad hoc « Fonds de développement régional » et, de ce fait, elle ne dispose pas des éléments nécessaires pour évaluer le projet sous l'angle de la rentabilité et des éventuels retours sur investissement pour la commune.
Sur le choix du projet concernant la société CampCycle Sàrl, il n'y a actuellement pas d'autres projet en concurrence. Ce projet est soutenu par la Municipalité car il favorise la mobilité durable et est en ligne avec les valeurs qu'elle entend mettre en avant dans sa gestion.
Concernant le prêt sans intérêt, intégralement remboursable, lié au soutien du projet en question, la Commission des finances relève que la Commune de Faoug ne prendrait qu'un risque limité et ne mettrait pas ses finances en péril. Dans ce contexte, la Commission des finances a décidé de ne pas formuler une recommandation de vote à l'attention de l'assemblée et de laisser le choix aux conseillers de se prononcer sur l'attribution du soutien sous forme de prêt sans intérêt remboursable à 10 ans pour la société CampCycle Sàrl selon le préavis Municipal n° 05/2024.
H.-J. Brechbühl : Avez-vous des exemples de projets similaires ici dans la région ?
J. Theux : Les projets qui ont été soutenus sont mentionnés sur le site internet de la COREB, mais il n'y en a pas eu énormément dans les communes avoisinantes. Le fonds auquel la commune contribue depuis de nombreuses années continue à augmenter ; il dépasse actuellement les 3 mios, et il est plafonné à 5 mios ; ils ont donc des ressources solides pour pouvoir soutenir l'implantation d'entreprises dans la Broye.
J. Laverrière : Je soutiens l'idée et je soutiens aussi les remarques faites par les deux commissions. Du moment que l'on accepte ce projet, il faut avoir une cohérence pour la suite des projets qui pourraient arriver ; une liste de critères, ou un règlement, est vraiment importante pour éviter de traiter deux entreprises de façon différentes dans le futur. Je ne connais pas cette société, il s'agit plus d'un coup de cœur que d'une analyse ce soir. Dans le préavis, il est fait mention d'un business plan, mais aucune des Commissions n'en a parlé. En tant que membre du Conseil, si je veux me prononcer de façon objective, j'ai besoin de plus d'informations, notamment au niveau des chiffres, pour pouvoir prendre une décision. Est-ce vraiment au Conseil de voter un crédit comme celui-ci ?
J. Theux : Il y aura de toute façon une part de subjectif. Ce qui nous a poussé à soutenir ce projet en particulier, c'est qu'il est concret et déjà bien avancé ; du travail, de l'investissement et du temps ont été fournis. Il y a effectivement un business plan - à présenter à la COREB pour l'évaluation - qui démontre une certaine rentabilité, mais ce n'est en effet pas cette société qui va nous rapporter des centaines de milliers de francs en impôts par année. C'est pour cela que la Municipalité propose un soutien de Fr. 10'000.00, ce qui permettrait d'avoir Fr. 30'000.00 avec le fonds de la COREB, et pas l'entièreté des Fr. 75'000.00. La Municipalité ne souhaitait pas prendre la décision sans l'avis du Conseil communal pour ne pas se le faire reprocher ultérieurement. L'impact sur les finances communales et les risques sont faibles, et cela donne un message que la commune est prête à accueillir et à étudier des projets futurs.
S. Carrard : Je rejoins aussi les deux rapports. Si nous avons dix demandes de projets sur deux ans, à chaque fois de 10'000.00, cela va faire beaucoup. Je pense qu'il faudrait fixer une liste de critères, et ensuite, si les projets les respectent, on peut décider d'octroyer le soutien ; il est difficile de se positionner sans critères. *J. Theux* : On parle ici d'un projet à taille humaine, qui rentre dans nos critères communaux de durabilité, que nous n'avons pas fermés. Le danger avec une liste de critères, c'est que si un projet présente des critères qui sont respectés, on pourra difficilement le refuser. Il reste une marge d'appréciation, de ressenti, qui tient compte des échanges et contacts avec le porteur de projet. La liste des critères existe au niveau de la COREB, que nous avons rencontrée, et qui a estimé ce projet éligible. Cette société a besoin maintenant de ce soutien, cela permettra de faire des rentrées d'argent dans l'entreprise ; si on attend la liste des critères, cela risque d'être trop tard.
S. Carrard : Comment va-t-il obtenir les Fr. 45'000.00 nécessaires restants ?

J. Theux : Nous n'avons pas les informations complètes, je suppose que s'il obtient le soutient de la commune et du fonds de développement régional de la COREB, il pourra obtenir d'autres prêts.
M. Kaeser : Je trouve dommage que M. Pinsonnault ne soit pas présent ce soir. Il semble que son dossier n'est pas complet, c'est un peu tôt pour présenter son projet.
J. Theux : J'ai hésité à faire venir M. Pinsonnault ce soir. Je ne voulais pas mettre les membres du Conseil mal à l'aise au moment du vote avec la présence de la personne concernée, cela aurait été une forme de pression pour lui et pour le Conseil. Nous avons toutes les informations dans le dossier ; il ne faut pas oublier que tout ce qui est dit ici est public, le business plan contient tous les chiffres, mais il ne peut pas être divulgués publiquement.
R. Hotz : Je recommande qu'à l'avenir concernant d'autres projets similaires, que ceux-ci soient présentés au Conseil, comme ça nous pourrons ouvertement en discuter. Il y a un risque de faillite, mais il y a aussi une possibilité de succès et qu'il gagne des millions. Est-ce que dans ce cas-là, on pourrait avoir un critère qui définisse que la commune puisse participer aux gains, pas dans ce projet-là directement, mais dans des projets futurs ? *J. Theux* : C'est une possibilité ; mais je ne sais pas si c'est le rôle de la commune de rentrer dans une société.
P. Heim : Nous avons rencontré quelques difficultés au sein de la Commission des finances concernant ce sujet. Ce n'est pas le projet en soi, mais plutôt de savoir comment on va prêter de l'argent à des projets. On doit aussi se poser la question de la pertinence de la participation communale à ce fonds de la COREB en versant annuellement de l'argent depuis de longues années, sans l'avoir jamais utilisé. Pourquoi ne pas l'utiliser maintenant ? Avec la Commission, nous n'avons pas souhaité donner de recommandation de vote. Nous n'avons pas toutes les informations sur ce projet, mais nous votons sur un principe.

La votation donne 13 avis pour, 5 avis contraires et 8 abstentions, cela fait 13 contre 13, sans le vote du Président.

S Carrard : Avons-nous la possibilité de repousser ce préavis pour le réanalyser ?
J. Theux : Je ne vois pas ce que je pourrais apporter de plus, ce serait un effort disproportionné de ma part et des commissions par rapport au montant du soutien proposé.
M. Krenger : Il est trop tard pour proposer un report, nous avons voté et nous devons nous y tenir.
P. Thévoz : Oui c'est juste. Mon idée de base était d'approuver le préavis et comme je dois également me prononcer, je vote donc pour.
H.-J. Brechbühl : Pour des futurs projets, si vous avez en votre possession des informations complètes et que vous pensez que c'est en ordre, il ne me semble pas nécessaire de rapporter au Conseil, nous perdons passablement de temps.
J. Theux : C'est une possibilité, nous pourrions faire un règlement interne à la commune avec marge pour la Municipalité de soutenir certains projets, pour autant que cela réponde à certains critères.

Le Conseil communal approuve le préavis municipal n° 05 / 2024 : Soutien à la société CampCycle Sàrl à la majorité (14 avis pour, 5 avis contraires, 8 abstentions)

7. Informations, rapports d'activités de certaines commissions thématiques et délégations intercommunales

P. Thévoz : Comme mentionné dans notre règlement communal aux art. 36 et 43, les commissions et délégués du Conseil aux associations de communes et organismes similaires rapportent une fois par année sur l'exercice de leur mandat.

CCLT (Commission Culture, Loisirs et Tourisme) – Lecture du rapport (annexé) par B. Petrauskas Brechbühl.

Commission du PECC - plan énergie et climat communal – Il n'y a pas de rapport spécifique, les activités sont régulièrement rapportées dans les informations municipales.

Commission Eau potable - J. Laverrière : La Commission s'est réunie une fois durant cette dernière année concernant le préavis sur la participation à l'ABV. Nous serons probablement plus souvent mis à contribution avec la continuité de ce projet.

PACom - S. Carrard : La Commission s'est réunie quatre fois principalement pour traiter les oppositions et avancer dans le PACom. Le climat de travail est agréable entre la Commission et la Municipalité. Il faut souligner qu'il est très difficile pour une commune comme la nôtre de trouver le bon équilibre entre le souhait des opposants et les directives du Canton, sans oublier que nous travaillons pour la commune ; c'est une délicate opération, mais nous sommes sur la bonne voie avec la Municipalité.

Commission transformation bâtiment RF 45 – Lecture du rapport (annexé) par D. Galliard.

Commission STEP : M. Kohler (excusé) a signalé que les informations et le suivi des activités importantes ont été données dans les informations municipales par Th. Lavanchy lors des précédentes séances du Conseil.

Commission de recours pour la perception des contributions communales : M. Kohler (excusé) a informé qu'un recours a été traité avec une décision finale, mais il n'a pas reçu l'information de la commune quant au règlement effectif du litige en cause. Cette commission étant soumise à certaines règles de confidentialité, il n'est pas possible d'en dire plus.

Commission Avenir politique de la commune - P. Thévoz : Le rapport sera transmis lors d'un prochain Conseil.

Délégation du feu SDIS – Lecture du rapport (annexé) de M. Kohler (excusé) par P. Thévoz.

Délégué à l'entente intercommunale des Savoies - J. Laverrière : La Commission pour la rénovation du funérarium de Salavaux s'est rencontrée deux fois. En février, nous avons étudié différentes offres qui nous ont été soumises pour notamment refaire l'étanchéité et les peintures de la porte d'entrée. Lors de notre rencontre en mai, les travaux d'étanchéité avaient été effectués, et nous avons pris la décision de de refaire les peintures également à l'intérieur. Il était important pour nous que les gens qui se rendent dans ce lieu aient un endroit chaleureux et plaisant. L'assemblée des délégués a eu lieu le 23 mai.

ARAS Broye/Vully : M. Ruano (excusé) a informé que l'assemblée générale n'a pas eu lieu et il n'a pas reçu d'informations de son prédécesseur, il n'a pour l'instant rien à rapporter.

ARPEJE (CI) – Lecture du rapport (annexé) de F. Carrard (excusée) par D. Galliard

Délégué ORPC-Protection civile – H.-J. Brechbühl : n'a pas été convoqué, il n'a rien à rapporter.

Déléguée GFBV - Groupement Forestier Broye-Vully - P. Walker : n'a pas encore reçu le rapport d'activité de 2023 du GFBV, son rapport sera établi ultérieurement.

Déléguée FOREMS (Formation et Rencontre-Etablissement Médico-Social) – Lecture du rapport (annexé) par P. Walker.

8. Informations municipales

J. Theux : – M. Théodore Lavanchy a été nommé Vice-syndic. – La nouvelle répartition des dicastères peut être consultée sur le site internet de la commune. Collaboration intercommunale : – Un partenariat est à l'étude avec la commune d'Avenches pour le poste d'assistant de police. L'idée est d'avoir un pôle à Avenches qui soit encore renforcé par l'engagement d'un collaborateur qui serait délégué à 40% à Vully-les-Lacs et à 25% à Faoug pour la gestion des parkings et aussi pour la délivrance des actes de l'Office des poursuites. La commune d'Avenches doit faire un engagement supplémentaire et va soumettre un préavis extrabudgétaire, le but étant que la collaboration débute au 1er janvier 2025. Un autre partenariat est à l'étude avec la commune d'Avenches dans l'optique d'avoir un bureau technique intercommunal. Personnel communal : – M. D. Piller a été accidenté et pendant son absence, le personnel de l'entreprise Brechbühl Fleurs a soutenu P.-A. Dessonnaz dans la gestion de la commune pour l'entretien. – S'agissant des amendes d'ordres et de la gestion des parkings : T. Feneyrolles a été engagé temporairement au mois de mai, et un nouveau collaborateur a été engagé, il s'agit de M. Gérard Andrey. – En raison de la croissance de la commune, mais aussi car les attentes des citoyens vont croissant, nous avons énormément d'engagement opérationnel de la part de la Municipalité, nous étudions aussi, parallèlement à la collaboration avec Avenches, la création d'un poste de technicien communal, qui soutiendrait la Municipalité pour la police des constructions, la gestion des dossier de l'eau claire, l'ABV, l'épuration pour l'EBBV, toutes les routes et l'éclairage public, ainsi que pour la gestion des bâtiments communaux, afin de demander des devis, les étudier et les présenter à la Municipalité. – Dans le cadre du départ à la retraite de P.-A. Dessonnaz, nous souhaitons revoir le fonctionnement des services de voirie, déchetterie et conciergerie. Parcelle RF45 : Une proposition a été résumée, il est prévu : une administration communale, une salle supplémentaire pour les élections qui pourrait être louée par les citoyens, une salle de Municipalité séparée, six appartements de taille modeste. Le bâtiment serait étendu sur l'arrière, et il serait possible de transformer la partie administration communale en appartements si nécessaire dans le futur. Le cahier des charges va être rédigé pour un appel d'offre public. Nous prévoyons la réalisation en deux phases : nous allons soumettre un préavis de la réalisation de l'étude jusqu'à la mise à l'enquête et obtention du permis de construire, et ensuite un préavis d'investissement pour la réalisation du projet.

PACom : Une rencontre avec plusieurs services cantonaux aura lieu le 18 juin prochain pour présenter les différentes versions qui ont un impact au niveau cantonal, certains points doivent être validés. Finances et amortissements futurs : Horizon 2035-40 : un outil de suivi des investissement et amortissement de la commune a été mis en place. Cet outil sera présenté dans un premier temps à la Commission de gestion et à la Commission des finances. Les stratégies d'investissements sont basées sur les valeurs suivantes : services publics, population, nature, durabilité et génération de revenus durables pour la commune. Préavis : Plusieurs dossiers sont entrés en phase de demande d'offres et une quinzaine de préavis seront soumis au Conseil pour approbation d'ici la fin de l'année. État des lieux des vacations 2024 : Le budget alloué va être largement dépassé si l'investissement en temps de la Municipalité reste le même sur la deuxième partie de l'année. Les causes sont multiples : trop d'implication opérationnelle, le temps passé sur les dossiers extraordinaires, l'implication pour améliorer l'écriture du rapport de gestion municipal, la participation au rapport de la Commission de gestion, la rédaction de l'article dans la FAO sur la commune. Je souhaite remercier vivement mes collègues municipaux pour leur grand investissement dans les nombreux dossiers.

Th. Lavanchy : Eau potable : – Le projet de l'ABV est lancé et suit son cours. – Le mémographe de la Mellire (appareil de la consommation et des niveaux) va être changé, le lecteur de carte USB étant défectueux, les données ne peuvent plus être récupérées. C'est un plus pour la suite avec l'ABV, cela nous permettra d'échanger des données. – Le niveau de la nappe est haut, nous ne devrions pas manquer d'eau cette année, mais nous avons été prudents ; nous avons mis des restrictions car nous avons vu, lors du premier weekend de beau temps ce printemps, que la consommation a doublé, c'était très impressionnant. Il faut rester prudent. – Les contrôles de printemps ont eu lieu. Nous avons eu un léger dépassement de la norme de turbidité de l'eau (trouble) ce n'est pas grave et cela va être traité avec des purges plus régulières. – Les comptes de l'eau potable n'étant pas équilibrés, le règlement va être revu et modifié, avec notamment une modification des taxes de l'eau. La Commission sera convoquée à ce sujet. Conduite d'urgence : Des recherches sont toujours en cours. Pour rappel, les solutions suivantes ont été envisagées :

- Connexion au réseau de Courgevaux par notre conduite : coût estimé : Fr. 125'000.00, une somme très conséquente pour une solution de secours.
- Conduite par Greng : coût estimé : FR 45'000.00, mais pour l'instant c'est verrouillé avec Greng.
- Traitement de l'eau de la Mine de Courgevaux directement à Faoug avec un système provisoire en cas d'urgence : en cours d'étude.

Un fois qu'on sera connecté à l'ABV, on n'aura plus besoin de cette solution intermédiaire, mais il faudra quand même se poser la question sur nos infrastructures avec la commune de Courgevaux, ce qui sera réglé avec notre PDDE. Eaux usées : À la suite de l'approbation du préavis du dernier Conseil, les pompes ont été commandées. Une étude est en cours pour la réfection de la conduite du bord du lac. Police des constructions : – Nous avons réalisé une bonne avancée dans les dossiers en cours. C'est une grosse charge opérationnelle de prendre en main les visite de fin de chantier, il y en a une trentaine en attente. Les rapports de fin de travaux et demandes de documents prennent du temps. – Des discussions avec le bureau AWA ont eu lieu, ce bureau réduit quelque peu son activité pour la police des constructions, c'est pour cela que des études sont en cours pour un bureau interne ou un partenariat avec les communes voisines. – Petite épicerie - alentours de la gare : Un container est disponible, les documents pour la mise à l'enquête sont en cours de finalisation. Un verger ainsi que des aménagements sont prévus le long de la voie de chemin de fer vers la gare. Forêts : Une rencontre avec Cyril Combremont a eu lieu concernant le projet de réaliser un sentier agricole, ou de revaloriser le chemin des essences qui n'est pas entretenu ; l'idée serait de le déplacer aux Tailles, ainsi que d'entretenir les chemins et de les valoriser. Bâtiments communaux : – Bloc locatif : Les travaux sont en cours. – Gare : Le CECB est terminé : sans surprise, l'état général est classé G-F => c'est une passoire. Nous allons étudier le rapport qui contient plusieurs variantes pour améliorer ce bâtiment. – Amélioration PECC pour tous les bâtiments communaux : des distributeurs d'essuie-mains en tissu vont être installés à la place des distributeurs d'essuie-mains papier, pour un coût inférieur aux distributeurs de papier.

M. Studer : ARPEJE : – Les comptes 2023 ont été acceptés à l'unanimité. Des économies ayant pu être réalisées dans divers secteurs, des investissements ont pu être faits. – Rapport de gestion : Les tensions entre le CoDir et la CoGest ont déjà été relatées ici lors du précédent Conseil ; la base de ces tensions est le rapport de la société Vicario. En raison de la protection des données des personnes, le CoDir a fait un résumé du rapport pour la CoGest, ce qui est justifié. Les raisons ont été expliquées à la CoGest et le rapport complet ne leur a pas été transmis en entier, malgré l'insistance de M. Tombez (CoGest).

Il faut aussi souligner que M. Ruano a été quelque peu maladroit dans la communication avec les collaborateurs pendant le travail de Vicario, nous en avons discuté au CoDir et il s'est excusé. Il faut savoir que cette communication maladroite n'a pas influencé les résultats du rapport de Vicario. Il ressort du rapport de la CoGest qu'il y a un manque de confiance de la CoGest vis-à-vis du CoDir. Le Codir va travailler sur ce point pour harmoniser la situation et il y aura des séances avec la CoGest. – Départ de Mme Ospel : Nous avons été surpris par cette démission car des propositions d'améliorations étaient en discussion pour donner suite à l'audit de la société Vicario et nous pensions être sur le bon chemin car elle avait accepté les mesures qu'on souhaitait prendre. Il faut souligner qu'elle a fait un bon travail malgré des difficultés de communication avec les collaborateurs. Nous avons réparti les tâches de Mme Ospel au sein du CoDir, je suis responsable de l'informatique et de la sécurité de la protection des données. Nous étudions les dossiers reçus pour la remplacer. FOREMS : La Municipalité évalue la possibilité de quitter l'association car cette dernière particulièrement est active à Payerne et envisage de se déployer encore plus au sud de la Broye. Paroisse : Le brunch qui a eu lieu à Faoug il y a deux semaines a eu beaucoup de succès, l'église était pleine.

L. Poinçot : Abri PC : il a été inspecté par M. Duvoisin, responsable de la maintenance des ouvrages de protection au service de la sécurité civile et militaire du canton de Vaud. Selon lui, notre abri est en bon état et bien entretenu. Malgré tout, des petites rénovations doivent être effectuées, et vont pouvoir être faites grâce à un fonds alloué par le Canton, qui doit être utilisé jusqu'à la fin de l'année. Nous avons suivi les recommandations de M. Duvoisin pour utiliser ce fonds.
PECC : – Un fonds supplémentaire cantonal est alloué pour l'accompagnement du suivi des actions, subventionné à 50%. Nous avons reçu une offre de Mme Maria Wägli, qui va principalement nous accompagner pour la rédaction de notre fonds PECC durant les trois prochaines années. - La prochaine action du PECC est l'organisation de « Conversations Carbone », prévues dès cet automne en collaboration avec Avenches, il s'agit d'un outil d'échange et de partage, et un levier important pour encourager la population à mettre de nouvelles habitudes en place. – Nous avons effectué des nouvelles plantations dans la haie de l'école le 16 mai, en collaboration avec Ecotopia, notamment pour la fête de la courge cet automne.

Adrian Kündig : – Ça me fait plaisir d'être de retour à la Municipalité, merci pour la confiance et l'accueil. Routes : – Les marquages « attention école » ont été réalisés sur la route d'Avenches et la route de Morat. – Nous venons de recevoir le feu vert du Canton pour les deux passages à piétons à la route d'Avenches vers la route Neuve, et à la route de Morat vers les Rochettes. Gestion des parkings et amendes d'ordres : À la suite de l'arrêt maladie de M. Rapenne, nous avons pu réactiver l'ancienne fonction de M. Feneyrolles pour quelques semaines au mois de mai, je le remercie pour sa rapide disponibilité. Nous avons effectué la mise en place des nouvelles applications pour les contrôles des parkings.

9. Divers et propositions individuelles

R. Tacheron : Au sujet de la restriction d'eau : j'ai été surpris, et je ne suis pas le seul, qu'on reçoive une missive qui interdit d'utiliser les Kärchers, d'arroser les gazons et de laver les voitures déjà mi-avril, on aurait pu mettre de juin à septembre. Il ne faut pas oublier qu'il y a trois ans on a augmenté le taux d'imposition des propriétaires de 50%, et maintenant on les menace de leur donner des amendes, ça fait un peu beaucoup. Il faut revoir cette missive par rapport aux Kärchers et au remplissage des piscine pour la prochaine fois. *J. Theux* : Nous n'avons jamais levé la restriction d'eau de l'année passée, elle est toujours active. C'était un rappel, nous avons voulu être plus dissuasifs, car sans menace d'amende cela ne fonctionne malheureusement pas. Au début avril, on ne savait pas encore la météo qu'on allait avoir au printemps. La nappe était toujours en dessous du seuil d'alerte à ce moment-là. L'an dernier, on est passés en dessous des cotes d'exploitation. Heureusement qu'il a beaucoup plus ce printemps. La prudence reste de mise car nous n'avons pas d'autre source d'eau. Nous avons peut-être été un peu excessifs, mais si nous avions eu un mois de mai comme ces dernières années, nous nous serions vite retrouvés dans une situation critique. Ce choix était peut-être trop prudent, mais c'est un choix assumé.
H.-J. Brechbühl : Je tiens à souligner que le jour même où on a reçu cette feuille, les employés de la voirie nettoyaient leur voiture au Kärcher, une meilleure communication au sein de la commune est nécessaire. Et il faudrait modifier la feuille concernant la taille des haies qui dit qu'on ne peut pas les tailler avant le 15 juin à cause des oiseaux, car il est nécessaire de tailler celles qui empiètent sur les routes.
J. Theux : Nous allons adapter les directives et informations pour une meilleures communication.
R. Tacheron : S'agissant des barres à neiges sur les toits pour les panneaux solaires, est-ce que cette obligation s'applique uniquement à la commune de Faoug ? Et est-ce qu'elle est valable pour les anciens

panneaux photovoltaïques qui ont été posés, ou seulement pour les nouveaux ? Il n'y a pas de fonds communal alors que d'autres communes en ont un. De plus, si on demande de mettre des barres à neige à 400 m d'altitude alors que nous n'avons pratiquement pas de neige, les gens vont hésiter à investir pour des panneaux solaires. *Th. Lavanchy* : Il s'agit d'une directive cantonale sur la sécurité au travail. Ce ne sont pas des barres à neige, mais des barres de sécurité contre les chutes afin d'accéder aux toitures. Ce n'est pas lié aux panneaux solaires, mais c'est lié à n'importe quels travaux de rénovation d'une toiture. La Municipalité a décidé de suivre ce règlement cantonal même si les autres communes ne le font pas encore. Et le fonds communal est en préparation. *S. Carrard* : Il y a effectivement très peu de communes qui appliquent ces règles. *J. Theux* : Je rappelle que nous avons prêté serment et que si on est au courant de la loi, on doit l'appliquer. En revanche, il n'y a pas de rétroactif sur cette norme-là, on ne va donc pas la faire appliquer s'il n'y a plus de travaux en cours, il faudra en mettre la prochaine fois qu'il y aura une intervention sur la toiture.
P. Thévoz : Les prochaines séances de Conseil communal sont prévues les mardis 8 octobre et 10 décembre. Au vu du nombre élevé d'objets et préavis à traiter d'ici la fin de l'année, des séances supplémentaires sont prévues aux dates suivantes : les mardi 10 septembre et 12 novembre (en réserve, à confirmer). Quel est votre avis ? Est-ce trop de faire deux séances supplémentaires d'ici la fin de l'année ? L'avis général est d'avoir d'avantages de séances - probablement - moins longues.

10. Nominations du bureau et des commissions, distribution des jetons de présence
Le Président rappelle qu'à la fin de chaque année de législature, conformément au règlement du Conseil communal, nous devons renommer et renouveler les membres du Bureau du conseil (président, vice-présidents, scrutateurs et suppléants), la Commission de gestion et la Commission des finances.

- Patrick Thévoz propose de continuer la présidence pour une dernière année. Il est réélu à l'unanimité. Le vice-président actuel, Sylvain Carrard, est réélu à l'unanimité. Il est prêt à reprendre la présidence dans une année.
  Le 2ème vice-président actuel, Markus Kohler, souhaite se retirer de ce poste. La nouvelle 2ème vice-présidente élue est Delphine Galliard.
- Les scrutateurs actuels, Barbara Petrauskas Brechbühl et Mathieu Kaeser, ainsi que les suppléants actuels, Laurent Jaccard et Anne-Marie Schwaller, sont réélus à l'unanimité.
- Les membres de la Commission de gestion élus sont : Président : Ahmad Matar. Membres : Sandra Laverrière, Matthieu Ruano, Laurent Jaccard, 1 membre vacant reste à élire. Suppléants : Rolf Hotz, 1 suppléant reste à élire.
- Les membres de la Commission des finances élus sont : Président : Roland Tacheron. Membres : Michaël Krenger, Yves Mischler, Pascal Heim, Hans-Jörg Brechbühl. Suppléants : Thierry Miauton, Markus Kohler

Jetons de présence
Y. Mischler propose de revenir à un tournus de diverses associations régionales (Ribambelle, Petit bonheur, Ludothèque, etc.). *L. Jaccard* propose l'association nouvellement crée « Chaque pas compte » qui a été présentée lors du dernier Conseil.
Le Conseil communal décide de verser l'entier des jetons de présence non encaissés à l'association « Chaque pas compte ».

P. Thévoz adresse de vastes remerciements et rappelle les dates des prochains Conseils :
les mardis 10 septembre, 8 octobre, 12 novembre (éventuel) et 10 décembre.

La séance est levée à 22h25.

CONSEIL COMMUNAL DE FAOUG * CANTON DE VAUD * LIBERTÉ ET PATRIE

Patrick Thévoz
Président

Vanessa Feneyrolles
Secrétaire

Faoug, le 11 juin 2024
Approuvé lors de la séance du Conseil communal du 10 septembre 2024.